

■ VIE MUNICIPALE
Budget 2024

■ COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
Un nouveau projet au Sénégal

■ VILLE FLEURIE
Le Cheylas confirme son label 2 fleurs

Le Cheylas

SEMESTRIEL MUNICIPAL - N°81 - PRINTEMPS 2024

MAGAZINE



Dossier

Le Centre communal
d'action sociale

Le Cheylas pratique

SERVICES

Mairie – 93 rue de la Poste

Tél. : 04 76 71 71 90
Fax : 04 76 71 84 98
mairie@lecheylas.fr
www.lecheylas.fr
Ouverture du lundi au vendredi
8h30 / 11h30 - 13h30 / 17h30
(19h le mardi)

Agence postale communale

Mairie – 93 rue de la Poste
Ouverture du mardi au vendredi de
13h30 à 17h30 (19h le mardi)
04 38 50 16 05

Groupe scolaire Belledonne

120 route du Rompay
Maternelle et élémentaire,
Tél. : 04 76 71 78 81

Groupe scolaire Chartreuse

Maternelle, 225 rue de l'Hôtel de Ville
et Élémentaire, 47 rue de la Poste.
Tél. : 04 76 71 71 82

Crèche municipale « Les P'tits

Loups »

385 route du Rompay
Tél. : 04 76 13 20 91
petitecreche@lecheylas.fr
Ouverture du lundi au vendredi de
7h30 à 18h30

Bibliothèque municipale

41 rue de la Poste
Tél. : 04 76 71 79 49
bibliotheque@lecheylas.fr
Mercredi, de 9h30 à 12h
et de 14h à 17h
Vendredi, de 15h30 à 17h
Samedi, de 9h à 12h
Petites vacances : mercredi et
vendredi de 9h à 13h et de 14h à 8h

Pôle enfance jeunesse

255 rue de l'Hôtel de Ville
Tél. : 04 76 71 88 73

Centre de loisirs Enfance :

centredeloisirs@lecheylas.fr

Centre de loisirs Jeunesse :

jeunesse@lecheylas.fr

Scolaire et périscolaire :

scolaire@lecheylas.fr

Déchèterie

198 route de La Buissière
Du lundi au samedi de 8h à 11h45 (fer-
meture le mercredi matin) et de 14h à
17h45. Fermée les jours fériés.

Communauté de communes

Le Grésivaudan

390 rue Henri Fabre – 38926 Crolles
Tél. : 04 76 08 04 57
Fax : 04 76 08 85 61

PERMANENCE EN MAIRIE

Inclusion numérique

Aide pour réaliser des démarches ad-
ministratives par Internet.
Les mardis matins de 9h30 et 11h30,
en mairie, sur rendez-vous au 04 76 71
71 90

PERMANENCE AU CENTRE SOCIAL DE LA GARE

Maison de quartier -
385 route du Rompay

Protection maternelle et infantile – Consultation des nourrissons

Médecin et puéricultrice, prendre
rendez-vous au centre social de
Bernin au 04 56 58 16 91

PERMANENCE À L'ÉCOLE MATERNELLE CHARTREUSE

225 rue de l'Hôtel de Ville

Relais petite enfance (RPE)

Corinne Lugand

Permanence animation pour
assistants maternels et enfants :
tous les mardis de 9h à 11h30.
Tél. : 06 88 87 76 26
rpe.graniersecteur1@le-gresivaudan.fr

PERMANENCE À L'ESPACE COLLECTIF

264 rue de l'Hôtel de Ville

Relais petite enfance (RPE)

Corinne Lugand

Permanence information pour
assistants maternels et parents :
mardi et jeudi de 13h30 à 17h30,
sur rendez-vous au 06 88 87 76 26
rpe.graniersecteur1@le-gresivaudan.fr

Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV)

Association de défense des
consommateurs et des usagers :
droit, consommation, logement,
environnement, développement
durable, etc. 1er jeudi du mois de 16h30
à 17h30. Sans rendez-vous

AUTRES SERVICES

Architecte Conseil

Communauté de communes
390 rue Henri Fabre - 38926 Crolles
Le mercredi après-midi. Prendre ren-
dez-vous auprès du service urbanisme
du Cheylas au 04 76 71 71 90

Consultation juridique

Avec un avocat
1er lundi du mois en mairie du
Cheylas de 14h à 15h. Rendez-vous au
04 76 71 71 90
3e lundi du mois en mairie de
Pontcharra de 14h à 15h. Rendez-vous
au 04 76 97 11 65

Accompagnement à domicile

Permanences ADPA à Chapareillan ou
Goncelin, sur rendez-vous au 04 76 92
18 82

Pôle emploi

40, avenue de la Gare – 38530
PONTCHARRA
Tél. : 3949
Accès libre du lundi au vendredi de
8h30 à 12h30, sur rendez-vous du lundi
au jeudi de 12h30 à 16h15

Espace France services

33 rue de la Ganterie
38530 PONTCHARRA.
Tél. : 04 76 97 94 10
Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h30 et de
13h30 à 17h, le vendredi de 13h30 à 17h.
france-services@le-gresivaudan.fr

L'espace France services permet
d'obtenir des renseignements et d'ef-
fectuer vos démarches quotidiennes
facilement: CAF, CPAM, retraite, MSA,
impôts, ADEF, etc. La liste complète
des organismes est consultable sur
le site <https://pontcharra.fr>, rubrique
Quotidien / Action sociale / Espace
France services.

Centre de planification Agathe

33, avenue de la Gare
38530 Pontcharra
Tél. : 04 76 97 81 00

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers : 18

Urgences / SAMU : 15

Police /Gendarmerie : 17

N° d'urgence européen : 112

Conseils médicaux –visite à

domicile : 0810 153 333

Urgences dentaires : 04 76 00 06 66

Pharmacies de garde : 04 76 63 42 55

Centre anti-poison : 04 72 11 69 11

GDF urgence gaz : 08 10 43 30 38

Urgence dépannage électricité :

0 810 333 338

Urgence Veolia eau : 0 810 000 777



Le Cheylas magazine n°81 – Printemps 2024 | Directeur de la publication : **Roger COHARD**

Directrice de la rédaction : Valérie GUGLIELMO-VIRET

Rédacteurs : Cédric CONSTANTIN, Philippe DALBON, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Gérard MARTINEZ,
André PLISSON, Sébastien PLISSON

Conception et réalisation : **Imprimerie Ma Bonne Impression**, 73000 Barberaz, Tél. : 04 28 89 10 20.

Imprimé à 1100 exemplaires sur papier recyclé **certifiée Imprim'Vert**.

VIE MUNICIPALE

- 4 **Budget 2024**
- 6 **Animations**
- 10 **ARCADE**
Signature officielle de la convention de coopération décentralisée avec Bandafassi

CADRE DE VIE

- 12 **Point sur les travaux**
- 13 **Ville fleurie**
Le Cheylas confirme son label 2 fleurs

DOSSIER

- 17 **Le Centre communal d'action sociale**

ENFANCE/JEUNESSE

- 24 **École Belledonne**
- 25 **École Chartreuse**
- 26 **Activités du Centre de loisirs**
- 28 **Crèche municipale les P'tits loups**

INITIATIVES

- 29 **Portrait de Léane GENDEK**
L'athlétisme, une passion familiale
- 30 **Histoire**
Le Cheylas au début des années 70



La commune du Cheylas mène depuis de nombreuses années une politique sociale adaptée aux besoins de sa population par l'intermédiaire de son Centre communal d'action sociale (CCAS).

Cette politique sociale s'inscrit naturellement dans la continuité de ce qui a été fait durant les mandats précédents.

Aujourd'hui solidement ancrée sur notre commune, cette politique sociale est encore plus que nécessaire car la conjoncture actuelle nationale est difficile (inflation, augmentation du prix de l'énergie, hausse des loyers, manque de logements, chômage, précarité des personnes vulnérables et de tout âge...).

Frapper à la porte du CCAS n'est pas chose aisée, mais un travail d'accompagnement individualisé peut être fait avec la personne qui en fait la demande et également en lien avec l'assistante sociale. Tout ne peut être réglé dans l'heure, et il faut parfois du temps pour débloquer une situation, mais généralement il y a des solutions. Et heureusement !

La finalité de tout cela c'est que la personne en difficulté puisse se sentir accompagnée, avoir de l'oxygène pour rebondir et ne pas se sentir isolée.

Ainsi vous allez retrouver dans le dossier de ce semestriel, le plus exhaustif possible, l'ensemble des axes de notre politique sociale. Ces axes se croisent, se complètent car beaucoup d'éléments font qu'ils sont complémentaires.

Alors bonne lecture sur la longue route du chemin social !

Philippe DALBON

Adjoint chargé des affaires sociales, du logement et des seniors.

Budget 2024

Des investissements importants pour les années à venir

Le compte administratif et le budget primitif ont été votés par le conseil municipal à l'unanimité en mars dernier. 8 190 075,83 € sont prévus pour le fonctionnement et 7 455 791,11 € pour l'investissement, dont 2 854 525,37 € d'autofinancement. Des projets déjà bien connus vont pouvoir entrer dans leur phase de réalisation.

Le budget 2024 a été élaboré avec le souci de contenir les dépenses de fonctionnement tout en continuant à assurer un service public de qualité pour les habitants. Une gestion saine et rigoureuse durant de longues années permet à notre commune, qui n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2008, d'avoir un taux d'endettement proche de zéro. Le taux des impôts locaux n'a pas augmenté depuis 2009 et sera maintenu cette année.

La commune a prévu des investissements importants pour cette année : le Clos du village avec la construction de la médiathèque (2 594 410 €), le projet immobilier Grandes Vignes (973 000 €), les extérieurs de l'école Belledonne (410 000 €), les panneaux solaires et l'étanchéité du gymnase (410 000 €), les équipements de vidéoprotection (240 000 €)...

Pour équilibrer le budget qui se monte à 7 455 791,11 € en investissement, un emprunt de 2 567 640,50 € est nécessaire.

D'autre part, au regard du montant des projets pour les années à venir, la commune va mettre en place un projet pluriannuel d'investissement (PPI) qui devrait s'étendre sur 4 ans. En application de l'article L. 1611-9 CGCT, une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement est en effet obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants, pour tout projet d'investissement exceptionnel, si le montant prévisionnel total des dépenses de celui-ci est supérieur au seuil de 150 % des recettes réelles de fonctionnement.

Pour Le Cheylas, le seuil des 150 % correspond à 6 900 000€. Le cumul des opérations « Clos du village » et « OAP des Grandes Vignes » inscrit donc la commune dans ce cas de figure. Les études correspondant à ce PPI vont être conduites d'avril à juin et pourront aboutir à des ajustements budgétaires en juillet.

Le budget primitif a été adopté en conseil municipal du 26 mars 2024



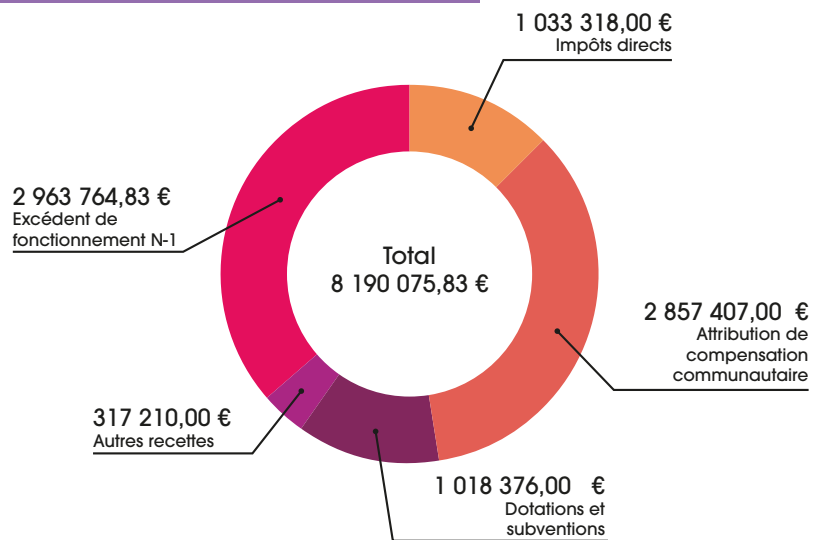
Les bâtiments à l'arrière de l'église seront réhabilités dans le cadre du projet Clos du village



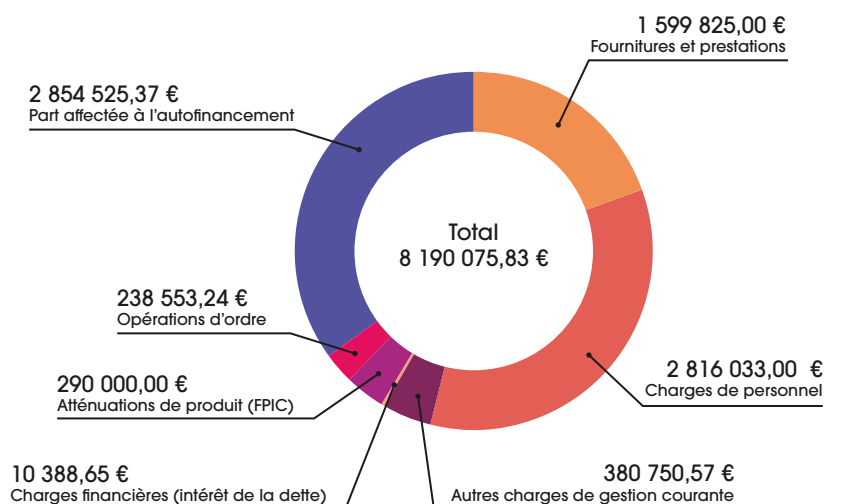
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

8 190 075,83€

Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER. UN GRAND MERCI À TOUS LES BÉNÉVOLES SON ET LUMIÈRES, AUX SERVICES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS, AUX BRICOLEURS ET AUX ÉLUS DE LA COMMISSION ANIMATION. LEUR ENGAGEMENT ET LEUR ENTHOUSIASME SONT ESSENTIELS À LA RÉUSSITE DES ÉVÉNEMENTS DONT PROFITENT LES CHEYLASIENS.



27/10/2023 - Tournée des refuges

Dans le cadre de la saison hors les murs "Echos", lancée par l'Espace Aragon et l'Espace Paul Jargot, quatre musiciens ont pris possession d'une scène intimiste installée dans la salle des fêtes pour proposer au public cheylasien une soirée festive et solidaire. Les bénéfices de la soirée ont été reversés au Secours populaire via l'association « 2kg de culture ».

Tournée des refuges



02/12/2023 - Téléthon

Le samedi 2 décembre après-midi, le gymnase a été le théâtre d'une journée d'animations dédiée au Téléthon. Les associations locales, appuyées par la commission Animation, les services administratifs et techniques ainsi que les bricoleurs, ont offert une variété d'ateliers sportifs et ludiques : tyrolienne, mur d'escalade, badminton, tir à l'arc, poterie pour Noël, bracelets brésiliens, loisirs créatifs avec des cartes de vœux. Le stand de fartage/affutage du matériel de ski a rencontré un vif succès ! Sans oublier la buvette et les crêpes préparées par les bénévoles sur place. La totalité des recettes (1622.10€) a été intégralement reversée à l'AFM-TÉLÉTHON pour soutenir ses actions contre les maladies neuromusculaires et rares, ainsi que son aide quotidienne aux malades.



Téléthon 2023



6/12/2023 - Festivités de Noël

Cette année, les festivités de Noël ont eu lieu dans une salle des fêtes entièrement redécorée pour l'occasion par les services techniques et administratifs, les bricoleurs de la commune et les élus et bénévoles de la commission Animation.

Le marché de Noël a permis aux associations créatives de la commune de présenter leurs productions : poteries, peintures, ouvrages en couture et tricot, bières artisanales. Etaient également présents les artisans du bassin de vie qui proposaient à la vente leurs créations originales.

Les visiteurs ont pu déguster du vin chaud, du chocolat chaud et des brioches offerts par la commune, ainsi que du pop-corn et de la barbe à papa préparés sur place. Une conteuse a enchanté les enfants sous une tonnelle joliment décorée et bien chauffée. Des jeux géants en bois ont également diverti petits et grands. Le Père Noël est venu chanter avec la chorale Voccella puis il a distribué des papillotes aux enfants. Une journée magique pour tous les habitants du Cheylas !

Festivités de Noël 2023



3/01/2024 - Karaoke & Crêpes Party

Pour la première fois, la commission Animation a proposé une soirée karaoké dans la salle des fêtes. Bien que peu nombreux, les participants ont enflammé la scène, chantant en solo, en duo ou en chœur jusqu'au bout de la nuit.

10/02/2024 - Carnaval

Le samedi 10 février après-midi, le carnaval a eu lieu sur le thème des émotions. Les parents d'élèves des écoles Chartreuse et Belledonne, en collaboration avec les bricoleurs de la commune, avaient préparé un Monsieur Carnaval coloré, festif et expressif. Petits et grands, tous vêtus de leurs plus beaux costumes, ont défilé joyeusement à travers les rues du village derrière lui. Le cortège, sous la surveillance bienveillante de la police municipale, s'est arrêté à deux reprises pour assister aux spectacles de rue animés par Gildas le clown : jonglerie, monocycle et autres facéties. Enfin, Monsieur Carnaval a été embrasé sur le bûcher du parking de La Tour, marquant ainsi la fin de la fête. Un bal costumé a pris place dans la salle des fêtes, où les participants ont pu déguster les brioches, les boissons et gâteaux apportés par les parents.

Carnaval 2024



ÉVÈNEMENTS MUNICIPAUX

Trois animations ont été proposées à la bibliothèque : une exposition et dégustation de produits italiens typiques le 18 octobre, dans le cadre de la semaine du goût, une activité jeux de société le 25 octobre et une animation autour de la réalité virtuelle le 20 décembre.

Les seniors ont pu participer au repas dansant organisé par le CCAS le 19 novembre et venir partager un moment de convivialité en mairie lors de la distribution des colis le 17 décembre.

Le maire a présenté ses vœux à la population le 12 janvier en présence des élus du conseil municipal, d'élus des communes voisines, des représentants d'associations et des acteurs économiques du Cheylas. À l'issue d'un discours engagé, tous ont pu partager la traditionnelle galette des rois autour du verre de l'amitié.

La commission Environnement et cadre de vie et les services techniques ont organisé le samedi 6 avril une journée citoyenne de l'environnement, à laquelle ont participé de nombreux Cheylasiens et plusieurs associations. Une belle occasion de « faire ensemble pour mieux vivre ensemble ».

Animation réalité virtuelle



Animation jeux de société



Exposition italienne



Voeux du Maire



Spectacle Graine d'Humour



ÉVÈNEMENTS ASSOCIATIFS

Les bénévoles des associations de la commune ont organisé nombre de manifestations au cours de l'automne et de l'hiver.

Les saisons ont été rythmées par des animations musicales, comme le concert du groupe Hors-Forfait le 30 septembre 2023 ou le concert hommage à Johnny Halliday par Johnny Ross et ses musiciens le 11 novembre, tous deux organisés par Et si on sortait !

Les foules se sont également rassemblées dans la salle des fêtes pour des lotos le 14 octobre (ASG) et le 27 janvier (Ski-club), pour des vide-greniers les 29 octobre et 17 mars (Gymnastique volontaire), ou pour une soirée dansante le 3 février (Danse et musique).

Des spectacles de théâtre et de café théâtre ont été proposés par les associations Thalie et Calliope et Graine d'Humour. Une soirée spéciale de café-théâtre a même été organisée le 2 mars au profit de l'association Locomotive.

Les animations sportives n'étaient pas en reste puisque l'association de badminton Cheyl'as du volant a fêté ses 20 ans autour d'une journée portes-ouvertes le 18 novembre, et l'ASG a investi le gymnase pour deux week-ends de foot en salle au mois de janvier.

Le 9 mars, l'association Nextape a pris possession de la salle des fêtes pour un événement hip-hop en faveur de la jeunesse : la Flower's Jam. 150 jeunes danseurs sont venus de toute la région s'affronter en "battles" dans une ambiance mêlant compétition et bienveillance.

LES INFORMATIONS SUR LES ANIMATIONS À VENIR SE TROUVERONT SUR LES BULLETINS MENSUELS, LE SITE INTERNET ET LES PANNEAUX LUMINEUX DE LA COMMUNE, AINSI QUE SUR L'APPLICATION "LE CHEYLAS", OÙ VOUS POUVEZ ÉGALEMENT PROPOSER À LA COMMISSION ANIMATION DES IDÉES D'ÉVÈNEMENTS QU'IL VOUS FERAIT PLAISIR DE VOIR SE CONCRÉTISER DANS LE VILLAGE!



Concert Johnny Ross



Loto du Ski-club



Flower's Jam



ARCADE : Signature officielle de la convention de coopération décentralisée avec Bandafassi



Le conseil municipal de Bandafassi et les représentants de l'ARCADE

Après une première mission exploratoire en juin 2023, l'ARCADE s'est lancée une nouvelle fois en décembre 2023 sur la route de Bandafassi, au Sénégal, pour renforcer le partenariat de coopération décentralisée avec la commune sénégalaise. L'objectif principal consistait en la réalisation d'un état des lieux approfondi des besoins de la commune, visant à concevoir et à mettre en œuvre des projets en commun. L'éducation, l'approvisionnement en eau potable, la santé et le soutien au conseil municipal demeurent au cœur des préoccupations de la mairie.

Plus précisément, une étude géo-électrique de toute la commune pourrait être réalisée pour identifier les zones géologiques ayant des nappes phréatiques peu profondes, ce qui permettrait la création de forages. Par ailleurs, la réparation des tables-bancs, ainsi que l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement

dans de nombreuses écoles dépourvues de toilettes, constituent des besoins urgents et identifiés à de nombreuses reprises durant les visites de terrain de l'équipe de l'ARCADE.

En matière de santé, certaines zones de la commune sont très enclavées, ce qui met en avant la nécessité pressante de développer des cases de santé, plus proches des habitations, afin de garantir un accès plus rapide aux soins de santé de base.

Le conseil municipal a également exprimé sa volonté de former les élus afin qu'ils connaissent pleinement leurs rôles et responsabilités au sein du conseil municipal.

À travers une série de rencontres dans les villages, nous avons consolidé notre compréhension des réalités locales. Ces échanges successifs nous ont permis de mieux appréhender les mécanismes et les

besoins spécifiques des populations.

ARCADE a recruté localement un coordinateur, M. Bilaly BA, qui facilitera le suivi et la mise en place des projets entre la France et le Sénégal. Nous sommes ravis de l'accueillir au sein de l'équipe.

Une délégation d'élus français s'est également déplacée pour officialiser le partenariat entre nos communes françaises et Bandafassi. Stéphane DUPARC, maire de La Chapelle Blanche, accompagné de Pierre BACHELOT, conseiller municipal de Crêts-en-Belledonne, ont notamment eu l'occasion d'échanger sur les modes de fonctionnement des municipalités en France et au Sénégal, partageant ainsi mutuellement leurs expériences.

Cette mission a été marquée par la signature officielle de la convention de coopération décentralisée entre les communes françaises et celle de Bandafassi pour la période



Village de Bandafassi



Signature de la convention de coopération décentralisée

2023-2026. Ce fût l'occasion de réjouissances au rythme de spectacles de danses, chants et rites traditionnels, reflets d'une véritable richesse culturelle du territoire. Bandafassi est en effet la porte d'entrée du pays Bassari : les communautés Bédick, Dialonké, Bassari ainsi que les Coniagui sont considérées comme minoritaires au Sénégal oriental.

En conclusion, après une année intense consacrée à la recherche de nouveaux partenaires, l'ARCADE a concrétisé son nouveau projet de coopération décentralisée au Sénégal avec la commune de Bandafassi. La commune du Cheylas est devenu chef de file après une passation avec la commune de Pontcharra qui se retire du projet de coopération. Aux côtés du Cheylas, les communes de Valgelon-La Rochette, Saint-Maximin, Crêts-en-Belledonne, La Chapelle Blanche, Barraux et Porte-de-Savoie unissent

ainsi leurs volontés et leurs moyens.

En parallèle, les actions d'éducation et de solidarité internationale (ECSI) ont pris une place importante durant l'année 2023. L'ARCADE a réalisé plus de 50 interventions à la fois dans des structures éducatives (écoles élémentaires, collèges, lycée et centres de loisirs) mais aussi auprès des conseils municipaux jeunes, dans les conseils municipaux de nos communes partenaires ainsi que dans des festivals.

Un moment marquant de cette année fut la décision prise par Bernard SEIGLE FERRAND, fondateur de l'association, de se retirer du conseil d'Administration de l'ARCADE après plus de 40 ans de dévouement à l'association. Son savoir-faire et sa méthodologie seront précieusement conservés et réemployés pour mener à bien cette nouvelle collaboration avec le Sénégal.



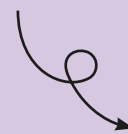
Pour seulement 20 €, vous pouvez adhérer et soutenir le projet porté par l'ARCADE !

N'hésitez plus :

Rendez vous à l'adresse suivante :

<https://www.helloasso.com/associations/a-r-c-a-d-e-une-terre-pour-vivre/formulaires/1>

Ou scannez le QR Code



Vous aimeriez nous soutenir par d'autres moyens que financiers ?

- Utilisez le moteur de recherche solidaire et engagé « **Lilo** ». Chaque recherche effectuée génère de l'argent pour l'association. Rendez-vous sur <https://www.lilo.org/arcade-terre-pour-vivre> pour utiliser Lilo dans votre navigateur.

- Devenez bénévole à l'ARCADE, nous proposons de multiples activités pour intégrer ce nouveau projet au Sénégal.

Travaux

Création de chicanes dans la Zac des Vignes

Dans le but d'améliorer la sécurité des passages piétons de la zac des vignes, la commune a procédé à la création de chicanes. Ces dernières sont équipées de dispositifs réfléchissants afin d'être bien visibles de nuit.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia pour un coût de 14 900 € HT.



Chaussée rue de la Philiberte

Réfection de la chaussée de la rue de la Philiberte

La chaussée de la rue de la Philiberte s'étant fortement détériorée ces derniers mois avec de multiples trous et fissures dans le revêtement, la commune a procédé à sa réfection.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia pour un coût de 47 500€HT.

Microcentrale hydroélectrique sur le Salin : le projet est suspendu

Depuis 2013, GEG ENeR travaille à l'élaboration d'un projet de création d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau du Salin dont nous avons détaillé le principe dans un précédent semestriel.

L'objectif de ce projet est de valoriser le potentiel énergétique de ce cours d'eau.

La forte augmentation des coûts de construction associée à une diminution des prévisions de production ne permettant plus d'équilibrer l'opération, GEG ENeR a décidé de suspendre le projet en attendant un contexte plus favorable.



Rue du Mont-Blanc

Rénovation des plateaux de la rue du Mont Blanc

Les plateaux installés dans la rue du Mont Blanc dans le but de limiter la vitesse des véhicules se sont détériorés au fil du temps et ont perdu de leur efficacité. La commune a donc décidé de les rénover afin de préserver le calme et la sécurité des riverains.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia pour un coût de 21 200 € HT.



Rue de la Gare

Réfection par le Département de la chaussée de la rue de la Gare

Le Département a procédé à la réfection complète de la chaussée de la rue de la Gare.

La commune a quant à elle participé à la mise en œuvre du marquage au sol et achèvera son action d'amélioration du cadre de vie et de lutte contre les îlots de chaleur par la plantation de 6 arbustes de type Lilas des Indes courant 2024.

*Liberté
Égalité
Fraternité***VILLE FLEURIE****LE CHEYLAS CONFIRME****SON LABEL 2 FLEURS****Villes et Villages Fleuris**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

DEPUIS 2008, LE CHEYLAS EST LABELLISÉ « VILLES ET VILLAGES FLEURIS », LABEL QUI RÉCOMPENSE L'ENGAGEMENT DE NOTRE COMMUNE EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE.

AU MOIS DE JUILLET, LES PERSONNELS AINSI QUE LES ÉLUS IMPLIQUÉS DANS LE PROJET DE LABELLISATION ONT ACCUEILLI LES MEMBRES DU JURY RÉGIONAL DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS POUR UNE NOUVELLE VISITE. LES MEMBRES DU JURY ONT PU APPRÉCIER ET ÉVALUER LES RÉALISATIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE DE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DANS NOTRE COMMUNE.

À L'ISSUE DU JURY RÉGIONAL QUI S'EST RÉUNI COURANT NOVEMBRE, LA COMMUNE S'EST VU CONFIRMER LE LABEL 2 FLEURS.

LE LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le Label « Villes et villages fleuris » a été créé en 1972 dans le but d'encourager l'entretien des espaces verts et le fleurissement des communes. Il fait suite au concours « Fleurir la France » lancé en 1959. Depuis, les critères d'évaluation n'ont cessé d'évoluer jusqu'à concerner maintenant de manière globale l'engagement des communes pour l'amélioration du cadre de vie.

Là où les premières années le label ne jugeait que le fleurissement et encourageait indirectement une utilisation irraisonnée de l'eau et des herbicides dans le seul but de disposer d'espaces « parfaitement » végétalisés et entretenus, il agit maintenant en faveur de l'environnement et de la

biodiversité.

Actuellement une commune labellisée « Villes et villages fleuris » est une commune qui :

- S'engage en faveur de l'amélioration du cadre de vie.
- Accorde une place privilégiée au végétal dans l'aménagement de l'espace public.
- Agit en faveur de l'environnement et de la biodiversité.
- Place l'humain au cœur de tous ces projets.
- Développe son attractivité touristique, économique, résidentielle et commerciale.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET RETOURS DU JURY

Le jury s'appuie sur une grille d'évaluation dans laquelle les différents critères pris en compte sont regroupés selon six thèmes.

01 LA VISITE DU JURY

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- ♥ Présence d'un binôme élu et technicien.
- ♥ Organisation de la visite.
- ♥ Pertinence du circuit.

RETOURS DU JURY :

Éléments de satisfaction:

- ♥ Bon accueil par les élus et techniciens de la commune.
- ♥ Visite préparée très pertinente qui a permis d'avoir un bon aperçu de la commune.

02 MISE EN OEUVRE DU PROJET MUNICIPAL

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- ♥ Présentation des motivations dans l'engagement du label.
- ♥ Stratégie d'aménagement paysager et fleurissement.
- ♥ Stratégie de gestion des espaces.

RETOURS DU JURY :

Éléments de satisfaction:

- ♥ La commune est fière du label, avec une volonté d'améliorer le cadre de vie et le fleurissement de la commune tout en s'adaptant aux défis du changement climatique et de ses effets.

03

ANIMATION & PROMOTION DE LA DÉMARCHÉ

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- 🌸 Actions vers la population (information, concertation, animation-pédagogie, promotion du label).
- 🌸 Actions vers les touristes (information, animation, promotion du label).
- 🌸 Actions vers les services municipaux (information, concertation).
- 🌸 Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public (information, concertation).

RETOURS DU JURY :

Éléments de satisfaction :

- 🌸 La commune communique au travers de différents supports sur le label et ses démarches environnementales.
- 🌸 Elle associe régulièrement les écoles et le centre de loisirs avec des animations autour de la nature et la mise en place de composteurs dans les écoles.
- 🌸 La commune s'est dotée de 20 jardins familiaux dans la ZAC de Belledonne
- 🌸 Création d'une boucle PMR sur le sentier du Fay

Éléments d'amélioration :

- 🌸 Les panneaux d'entrée de ville n'ont pas été remplacés par ceux de la nouvelle charte graphique



04

PATRIMOINE VÉGÉTAL

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- 🌸 Gestion des espaces verts (Plan de gestion, ...).
Arbres (diversité, plantations, qualité d'entretien et renouvellement).
- 🌸 Arbustes et plantes grimpantes (diversité, plantations, qualité d'entretien et renouvellement).
- 🌸 Pelouses, prairies et couvre-sols (plantations, qualité de l'entretien)
- 🌸 Fleurissement.

RETOURS DU JURY :

Éléments de satisfaction :

- 🌸 Plusieurs rues sont bien arborées avec des plantations de jeunes arbres associés à des banquettes d'arbustes et couvre sol.
- 🌸 Les nouvelles plantations autour de Castel Flora sont très pertinentes et s'intègrent bien dans leur environnement.



05 GESTION ENVIRONNEMENTALE

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- 🌱 Actions en faveur de la biodiversité (Connaissance et inventaire, protection, sensibilisation)
- 🌱 Actions en faveur des ressources naturelles (gestion des sols, gestion de l'eau, gestion des intrants, gestion des déchets verts, gestion de l'énergie).

RETOURS DU JURY :

Éléments de satisfaction :

- 🌱 La commune a mis en place un plan de gestion communale bien perceptible. Les zones en fauches raisonnées sont entourées par des bandes tondues plus régulièrement.
- 🌱 La commune est respectueuse des arrêtés préfectoraux de sécheresse pour les arrosages et adapte ses plantations et pratiques pour ses nouveaux projets.
- 🌱 Sobriété énergétique avec extinction nocturne progressive.
- 🌱 Abandon des produits phytosanitaires dès 2010. Belle mise en valeur de l'espace naturel sensible de la Rolande et du Maupas avec sa mare pédagogique et ses parkings végétalisés.



06 QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- 🌱 Valorisation du patrimoine bâti.
- 🌱 Maîtrise de la publicité et des enseignes
- 🌱 Effacement des réseaux.
- 🌱 Propreté.

RETOURS DU JURY :

Éléments de satisfaction:

- 🌱 Lutte contre l'affichage sauvage en intégrant les informations dans les panneaux lumineux.
- 🌱 Programme d'enfouissement de tous les réseaux secs presque à son terme.

07 ANALYSE PAR ESPACE

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- 🌱 Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion de chaque espace.

RETOURS DU JURY :

Éléments de satisfaction:

- 🌱 Bel aménagement naturel autour de l'opération immobilière Castel Flora comprenant des plantations de fruitiers et parking perméables.

Éléments d'amélioration :

- 🌱 L'aménagement récent du rond-point Actisère, avec son paillage minéral et ses plantes exotiques (Agaves, Formium...) dénote par rapport à l'environnement paysager.



CONCLUSION DU JURY

La commune a présenté de belles réalisations récentes d'opérations immobilières ou de mise en valeur de l'ENS, avec des aménagements tout à fait en adéquation avec le niveau 2 fleurs du label.

Le jury encourage la commune à privilégier les aménagements qui renforcent son identité, en veillant

à éviter les éléments trop éloignés du cadre paysager environnant.

Ces remarques vont permettre à la collectivité de continuer ses efforts pour améliorer le cadre de vie des habitants tout en respectant le milieu naturel, qui constitue un atout majeur pour la collectivité.

An aerial photograph of a village with a river in the foreground and green fields in the background. The text is overlaid on a teal background.

DOSSIER :

LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DES ACTIONS AU QUOTIDIEN
SUR LA COMMUNE



La résidence du Fay

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CCAS DU CHEYLAS



Président : Roger COHARD, maire.

Vice-président : Philippe DALBON, adjoint en charge des affaires sociales, du logement et des seniors.

Membres élus :

Marie Claude CERANA

Véronique DUMINI

Florence FAIS

Gérard MARTINEZ

Membres nommés par le maire :

Robert ASTOLFI

Henry DOREY

Marianne PERRET

Élisabeth REYMOND-LARUINAZ

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est l'organe moteur de notre action sociale. C'est l'article L123.6 du code de l'action sociale et des familles qui le définit. Il est géré par un conseil d'administration (CA) présidé par le maire, composé de membres du conseil municipal et de membres extérieurs nommés par le maire durant les 6 ans du mandat municipal.

Le CCAS a un budget propre. Chaque année une subvention est votée en conseil municipal au moment du vote du budget général pour permettre au centre de fonctionner tout au long de l'année. Le CCAS vote ensuite son budget avant le 15 avril et le dépose en préfecture avant le 30 avril de chaque année.



Les membres du CCAS et de la commission des seniors

UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ À CHAQUE SITUATION

LE CCAS APPORTE UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ, SOUCIEUX DE PRENDRE EN COMPTE LES DIFFICULTÉS DE LA PERSONNE ET DE L'AIDER À S'EN SORTIR, TOUT EN RESPECTANT SA VIE PRIVÉE.

EN MAIRIE, MAUD FOURNIER, RESPONSABLE DU SERVICE À LA POPULATION ET CHARGÉE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU CCAS, ORIENTE LES PERSONNES EN FONCTION DE LEUR BESOIN VERS LES DIFFÉRENTS SERVICES ET PEUT LES METTRE EN RELATION AVEC L'ÉLU EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES. ELLE PEUT ÉGALEMENT DÉCLENCHER UN RENDEZ-VOUS AVEC L'ÉLU SI NÉCESSAIRE.

Le CCAS travaille en étroite collaboration avec l'assistante sociale. Cette dernière rencontre les personnes ayant fait une demande d'aide et transmet les dossiers au conseil d'administration, qui les étudie en réunion. Ces demandes d'aide sont diverses : loyers, factures d'électricité, de gaz... Une fois l'aide votée, celle-ci est versée directement à l'organisme (EDF, bailleur social...).

Des aides propres au CCAS de la commune ont également été mises en place.

L'aide au chauffage

Du fait de la crise de l'énergie que nous vivons actuellement, se chauffer coûte de plus en plus cher. Les pensions de retraite ne sont plus suffisantes et les retraités sont les premiers impactés. Ainsi une aide peut être accordée aux personnes de 66 ans et plus. Cette aide est calculée sur le quotient familial. Les barèmes ont été réévalués en CA le 2 décembre 2021 pour permettre à davantage de personnes de bénéficier de cette aide.

L'aide à la mobilité

Suite à la décision de la communauté de commune du Grésivaudan de revoir ses lignes de bus et de solliciter une participation des familles pour le transport scolaire à la rentrée 2018, la commune du Cheylas a décidé d'apporter une aide à la mobilité aux familles en fonction du quotient familial pour les enfants scolarisés jusqu'à leurs 16 ans révolus. Elle prend en charge également le transport des enfants habitant les hameaux du Villard, du Trouillet et de l'Abbaye selon les mêmes modalités.

La demande d'aide est à faire avant la fin du premier trimestre de l'année scolaire.

L'aide au voyage scolaire

Elle peut être apportée une seule fois durant la scolarité aux familles dont l'enfant effectue un voyage scolaire dans le cadre de ses études de la 6^e à la 3^e et de la seconde à la terminale. Elle est aussi calculée en fonction du quotient familial. Elle est ensuite versée à l'établissement scolaire.

Les aides alimentaires

Elles sont essentielles aujourd'hui et elles permettent à des personnes dans la précarité, parfois temporaire (chômage, maladie), d'en bénéficier. C'est l'assistante sociale du secteur qui nous alerte sur les situations et nous sollicite en précisant le montant nécessaire à attribuer. Le CCAS reste décisionnaire pour valider ou non la demande et pour maintenir le montant demandé. En règle générale, en fonction du montant, les bons sont fractionnés sur une base de 50 € ou plus (en fonction du montant), avec une durée de validité de 8 jours. Les personnes concernées se rendent ensuite en magasin pour effectuer leurs achats. Il faut préciser que l'alcool est exclu du bon alimentaire. À cela s'ajoutent, au moment de Noël, les bons cadeaux pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans et des bons alimentaires pour les familles en difficulté, toujours en lien avec les assistantes sociales.

Ces quatre aides sont facultatives et ne dépendent d'aucun organisme officiel. Elles sont propres à la commune et illustrent la forte volonté de la municipalité de soutenir les personnes en difficulté.

La réussite numérique

À l'initiative de la communauté de communes du Grésivaudan, un service de réussite numérique a été mis en place sur la commune, en lien avec le CCAS.

Depuis 2019, ce service vient en aide aux personnes ayant besoin de faire des demandes administratives par Internet et qui ont des difficultés avec l'outil numérique. Il ne s'agit pas de maintenance informatique mais bien d'aider et de montrer à ces personnes comment réaliser leurs démarches en ligne. Il est nécessaire de prendre rendez-vous en mairie auprès de Maud Fournier. Les sessions durent 30 minutes ou plus en fonction des besoins.

Relais dans l'instruction des dossiers

Le CCAS a aussi obligation d'assurer le relais dans l'instruction des demandes d'aides sociales ou privées, à savoir :

- Allocation personnalisée d'autonomie.
- Services d'aide-ménagère à domicile en lien avec l'ADPA (Association d'aide à domicile des personnes âgées).
- Demande de revenu de solidarité active (RSA).
- Plan canicule.
- Téléalarme.

Le logement social est un autre pôle important sur la commune.

LE LOGEMENT SOCIAL

PAR DÉFINITION LE LOGEMENT SOCIAL EST DESTINÉ AUX PERSONNES AYANT DES REVENUS MODESTES OU MOYENS. SON LOYER DIT « MODÉRÉ » EST INFÉRIEUR AUX TARIFS DU MARCHÉ PRIVÉ.

La commune mène depuis de nombreuses années une action en faveur du logement social en lien avec Alpes Isère habitat (anciennement OPAC) et ACTIS, les 2 bailleurs sociaux sur notre commune. Elle compte actuellement 198 logements sociaux (ACTIS : 23 et Alpes Isère habitat : 175). Bien qu'elle n'y soit pas soumise, la commune du Cheylas respecte l'objectif de départ de la loi de solidarité et renouvellement urbain qui impose aux villes de plus de 3 500 habitants de disposer d'au moins 25% de logements sociaux.

Les logements sont répartis dans différents quartiers de la commune, principalement aux Vignes, dans le centre Bourg (résidence du Fay) et au Rompay (immeuble du Granier, résidence les Gentianes qui comprend 46 logements locatifs construits en 2011, en remplacement de l'immeuble des Meyannes démolie en 2010).

Le dossier logement

Il peut être demandé et constitué : soit auprès du secrétariat du CCAS de la commune, soit auprès du comité local de l'habitat (CLH) de la communauté de communes du Grésivaudan dont l'antenne est à Pontcharra (France services, 33 rue de la Ganterie), en lien avec Virginie Bellin qui a en charge le service logement sur le secteur. La demande peut se faire également par internet sur le site www.legresivaudan.fr

Fonctionnement du CLH

Il est composé des élus chargés du logement sur leur commune et se réunit une fois par mois. Il regroupe les communes de La Buissonnière, Chapareillan, Le Cheylas,



ZAC Belledonne - Les Gentianes



Résidence «Castel Flora» au Rompay

Pontcharra, Saint-Maximin et Sainte-Marie-d'Alloix. À chaque commission, Virginie Bellin présente les dossiers des demandeurs à positionner, sachant qu'elle dispose à ce moment-là de la liste des logements disponibles mis à la location par les bailleurs.

Le rôle du comité est de prépositionner les personnes sur les logements avec un ordre de priorité pouvant aller jusqu'à 3 dossiers par logement (T1, T2, T3, T4, T5). Il tient compte également pour le positionnement de l'ancienneté mais aussi d'autres critères tout aussi importants :

- Handicap de la personne.
- Personne mal logée, défavorisée ayant des problèmes financiers.
- Personne vivant dans un logement insalubre.
- Personne logée temporairement dans un établissement ou un logement de transition.

- Personne en cours de séparation et subissant des violences conjugales.

Le taux d'effort (rapport entre la somme des dépenses liées à l'habitation principale et les revenus des ménages) est aussi pris en compte. Ainsi, le loyer ne doit pas dépasser 35% du revenu (reste à vivre).

Le prépositionnement des demandeurs est actuellement dans une situation tendue, car très peu de logements sont vacants sur la commune et aux alentours. Depuis la COVID et surtout la crise énergétique, il y a en effet peu de mouvement dans l'habitat. Il semble que les familles préfèrent pour l'instant ne pas quitter leur logement, même si leur composition familiale a changé et qu'ils ont besoin d'un appartement plus grand.

De plus il y a très peu de logements disponibles sur l'ensemble des six communes depuis un an.



Résidence Le Granier



Résidence des Vignes

Enfin, il est parfois nécessaire de prioriser certaines personnes qui ont un besoin urgent de logement en raison d'une situation exceptionnelle.

Tous ces facteurs peuvent allonger le temps nécessaire pour qu'un demandeur obtienne satisfaction, surtout s'il ne souhaite qu'une seule commune d'habitation et n'élargit pas sa demande à d'autres communes.

Dans un deuxième temps, lors d'une commission avec les bailleurs, Virginie Bellin présente le positionnement des dossiers par les élus. Les bailleurs, à leur tour, se réunissent au sein de leur propre commission pour valider les dossiers et attribuer définitivement les logements, après les avoir fait visiter pour validation aux personnes retenues.

Il faut bien noter que les bailleurs sont toujours les décisionnaires finaux pour l'attribution d'un logement à une famille.

Notons également que certains logements ne sont pas étudiés en commission car les bailleurs utilisent d'autres supports (sites Internet...) pour attribuer les logements vacants. Ainsi des familles s'installent sur la commune sans que leur dossier soit passé en CLH. Il arrive aussi que certaines personnes positionnées par le comité refusent le logement proposé. Dans ce cas le bailleur le loue directement : c'est la location active.

Logement d'urgence et de transition

La commune possède un logement d'urgence et un logement de transition. Le logement d'urgence est proposé en cas de sinistre à son domicile et le logement de transition essentiellement aux personnes en attente d'un logement.

La résidence Chartreuse

Construite en 1976 à l'emplacement de l'ancienne cure alors inhabitée, elle est gérée par Alpes Isère habitat. Les logements T1 ou T2 sont attribués à des personnes à partir de 57 ans. Un projet de rénovation devrait voir le jour en lien avec le bailleur social.



Résidence Chartreuse

Les nouveaux logements « Castel Flora » au Rompay

Trois nouveaux bâtiments ont vu le jour en 2021. C'est la société Isère Habitat qui est le constructeur. Ce projet vient s'insérer dans le programme de la Zac Belledonne qui comprend déjà plusieurs constructions (immeubles et maisons). Les nouveaux habitants ont emménagé en novembre 2022 dans les 24 logements, avec possibilité d'accession sociale à la propriété. Chaque bâtiment comprend 8 logements, avec un rez de jardin pour ceux situés au rez de chaussée. Il s'agit essentiellement de T3, T4 et T5 avec des terrasses et garages regroupés.

Pour le futur propriétaire qui le souhaite, il est possible de souscrire un prêt social location accession (PSLA). Il permet à des ménages sans apport personnel d'acquérir le logement qu'ils souhaitent. La personne est d'abord locataire puis elle peut acheter au bout d'un certain temps son logement. Cela permet donc un apport par le biais de la location, l'objectif étant de pouvoir le proposer à de jeunes couples qui veulent s'installer.

L'avenir

Dans le cadre du projet du Clos du village, un programme de logements va voir le jour.

La société « villes et villages » va construire quatre bâtiments pour 54 logements au total en accession à la propriété.

De son côté la SDH, bailleur social, va construire un bâtiment de 15 logements pour de la location et une résidence intergénérationnelle de 15 logements également. Ce programme pourra répondre à la forte demande de personnes cherchant un logement actuellement.

Enfin dans le cadre de l'habitat inclusif, la SDH va porter un projet de construction de 10 logements en lien avec l'AFIPH. Ces 10 logements seront réservés à des personnes en situation de handicap mais autonomes, et qui auront donc leur propre appartement.



Vue d'artiste des bâtiments SDH envisagés

LES SENIORS

LES SENIORS CONSTITUENT UN MAILLON IMPORTANT DE LA POLITIQUE SOCIALE COMMUNALE ET SONT UNE RICHESSE POUR LA MÉMOIRE DE LA COMMUNE. ON LE CONSTATE SOUVENT : UNE FOIS À LA RETRAITE, ILS SONT GÉNÉRALEMENT TRÈS OCCUPÉS ! MAIS CE N'EST PAS TOUJOURS LE CAS ; LES PROBLÈMES DE SANTÉ, LES DIFFICULTÉS LIÉES AUX PETITES RETRAITES PEUVENT LES FRAGILISER ET LES ISOLER PEU À PEU. C'EST POURQUOI DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, LA COMMUNE MÈNE POUR EUX UNE POLITIQUE DE LIEN SOCIAL.

DIFFÉRENTES ACTIONS ET MOMENTS DANS L'ANNÉE PERMETTENT DE LEUR APPORTER DE LA CONVIVIALITÉ, DE LA CHALEUR HUMAINE, ET DE ROMPRE L'ISOLEMENT. C'EST LE TRAVAIL DE LA COMMISSION DES SENIORS, QUI SE RÉUNIT RÉGULIÈREMENT AFIN DE DÉFINIR LES ACTIONS À MENER, EN LIEN AVEC LE CCAS.

IL SUFFIT D'AVOIR AU MOINS 66 ANS POUR POUVOIR BÉNÉFICIER DES ANIMATIONS PROPOSÉES. ACTUELLEMENT, 364 CHEYLASIENS, DONT 7 EN MAISON DE RETRAITE, RÉPONDENT À CE CRITÈRE.

COMMISSION DES SENIORS

Responsable : Philippe DALBON

Membres élus :

Audrey BUISSON

Marie-Claude CERANA

Florence FAIS

Gérard MARTINEZ

Christel METAY

Stéphanie MENGOLLI



Le repas annuel

Le repas des seniors marque l'entrée des petits nouveaux dans « le club des seniors ». Ainsi en 2023, les personnes nées en 1957 ont pu profiter du repas annuel et des activités qui ont suivi.

Il se prépare longtemps à l'avance. Le thème est validé chaque année. L'objectif est de rendre cette journée agréable, conviviale et festive. Une décoration toute particulière est apportée par la commission. Différents thèmes ont déjà été choisis :

- Le Cheylas à la belle époque en 2014,
- les années 60 en 2015,
- le cinéma en 2016,
- l'école est finie en 2017,
- le centenaire de l'armistice de 1918 en 2018,
- promenade sur la commune hier et aujourd'hui en 2019,
- la Révolution française au Cheylas en 2021,
- les vieux métiers sur la commune en 2022,
- les années 70 en 2023.

Le travail de mise en place se fait en lien avec le service communication de la commune, qui réalise la décoration nécessaire au thème ainsi que la mise en page du menu. L'atelier couture, depuis quelques années, réalise aussi des costumes pour des mannequins. Des centres de tables sont commandés reprenant le thème de la journée qui doit être inoubliable et de qualité pour nos seniors.

Le menu est choisi en commission. Les services techniques assurent la mise en place des tables et de l'estrade le vendredi matin, puis le traiteur dresse les tables et la commission vient en fin de journée pour finaliser la décoration. Le dimanche matin la fleuriste apporte les centres de tables, les animateurs se mettent en place et dès 11h30 les premiers invités arrivent. Tout est « chronométré » entre le vendredi et le dimanche pour que ce repas soit une réussite.

Un cadeau est offert aux participants, ainsi qu'à la doyenne et au doyen du repas qui sont mis à l'honneur au moment du dessert.

La distribution des colis

Depuis la COVID en 2020 et vu le nombre croissant de colis, la distribution se fait désormais en mairie. Chaque senior reçoit un courrier pour venir chercher son colis.



Repas des seniors





Distribution des colis aux seniors



Visite de la fonderie Paccard



La commission choisit les produits en septembre lors d'une dégustation, avec la volonté que les produits soient de qualité, régionaux ou locaux. C'est l'AFIPH de Grenoble qui prépare ensuite les colis.

Depuis 2 ans, en lien avec les écoles de la commune, des élèves rédigent une lettre à l'attention des seniors pour leur souhaiter de bonnes fêtes. Ces courriers sont accompagnés de dessins. Un certain nombre de seniors découvre ensuite la lettre dans le colis. En 2022 ce travail a été réalisé par les CE1 et CE2 de l'école Chartreuse et en 2023 par les CE1-CE2 et CM1-CM2 de l'école Belledonne. Un moment chaleureux pour les seniors qui les remercient à leur tour par un courrier. C'est un très bel échange intergénérationnel.

Notons que dans le cadre de sa politique sociale engagée, la commune offre à la fois le repas et le colis aux seniors.

Les sorties

En juin il est proposé aux seniors une visite du patrimoine local. Depuis la mise en place de ces sorties, nos seniors ont pu tout à tour visiter le musée de la Houille blanche à Lancey, le musée de l'évêché à Grenoble, faire une croisière en bateau sur le lac d'Aix les Bains en direction du canal de Savières avec un arrêt dans le village de Chanaz, une sortie sur le lac d'Annecy, la visite des fontaines pétifiantes de la Sône et du jardin ferroviaire miniature à Chatte, et enfin en 2023 la visite de la fonderie et du musée Paccard à Sevrier.

C'est un moment chaleureux où chacune et chacun

prend plaisir le temps d'un après-midi à découvrir ou redécouvrir une page de notre patrimoine.

La commune mène une politique sociale qui s'inscrit dans la continuité des mandats précédents. Plus encore aujourd'hui que par le passé, elle s'implique fortement par le biais de 3 axes : l'aide aux personnes en difficulté, une politique de logement volontaire en lien avec les bailleurs sociaux, et enfin des actions envers les seniors à la fois pour qu'ils restent autonomes - et donc à leur domicile - le plus longtemps possible mais aussi pour conserver un lien social fort.

Le CCAS et la commission Seniors continueront d'œuvrer en ce sens dans les années à venir. Tout cela s'inscrit dans la durée !

École Belledonne

LES MAISONS D'HIVER

LUNDI 22 JANVIER DERNIER, LES ENFANTS DE L'ÉCOLE BELLEDONNE DU CHEYLAS ONT PRIS UNE PART ACTIVE À LA PRÉSERVATION DE LEUR ENVIRONNEMENT PROCHE EN CONSTRUISANT DES ABRIS POUR PERMETTRE AUX OISEAUX ET AUX PETITS INSECTES DE PASSER UN HIVER CONFORTABLE.

En effet, dans le cadre du parcours Persévérance animé par l'association Aider à Pontcharra et financé par la région Auvergne Rhône-Alpes, les stagiaires de ce parcours ont dû relever un défi : réaliser un projet collectif, sans budget, en imaginant une thématique liée à l'écocitoyenneté et au développement durable. Ils ont donc eu l'idée de proposer à l'école Belledonne du

Cheylas sensibiliser les enfants à l'importance de protéger la nature. Comment ? En leur faisant construire des hôtels à insectes et des nichoirs à oiseaux destinés à être installés dans leur cour de récréation. La directrice, Mme Karine Vivet, a rapidement accepté.

La première difficulté, celle de trouver des matériaux gratuits, a été surmontée grâce à l'aide de Super U Pontcharra qui a fourni gracieusement quatre nichoirs à oiseaux et des graines pour les aider à passer l'hiver. Lidl Pontcharra a également répondu positivement en mettant à

disposition des cagettes destinées à la construction des hôtels à insectes.

Pendant les vacances de Noël, les enfants de l'école ont eu la délicate mission de collecter des matériaux pour garnir les hôtels : coquilles d'escargots, bambous, mousses, ronces, paille, pots en terre cuite, etc.

Le jour J, les stagiaires ont débuté la matinée par une présentation de diaporama expliquant aux enfants le déroulement de l'activité et son objectif. Ils leur ont rappelé l'utilité des insectes et de leur cohabitation avec les oiseaux, afin de favoriser le bon équilibre de la nature.

Deux classes (CP / grande section et moyenne / petite section) se sont impliquées dans ce projet : les plus petits ont badigeonné avec de l'huile de lin les quatre nichoirs pendant que les grands remplissaient les cinq hôtels à insectes.

Tous les enfants étaient enthousiastes et se sont beaucoup amusés. Grâce à cette opération, le groupe Persévérance espère avoir semé des graines dans l'esprit des petits afin qu'elles germent plus tard, et favorisent leur intérêt pour la préservation de la nature.



TERRE DE JEUX 2024

LE 26 JANVIER DERNIER, LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE BELLEDONNE ONT PARTICIPÉ À UNE JOURNÉE SPORTIVE SUR LE THÈME DES JEUX OLYMPIQUES ORGANISÉE PAR LES ENSEIGNANTES, DANS LE CADRE DU LABEL « TERRE DE JEUX 2024 » DONT BÉNÉFICIE LA COMMUNE ET AVEC LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

Comme pour les JO, la journée a débuté par un défilé des élèves qui arboraient les drapeaux qu'ils avaient réalisés au préalable. Tous les élèves de maternelle et d'élémentaire ont ensuite participé à un défi sportif qui consistait à parcourir en se relayant la distance de 3 marathons.

Le défi a été remporté haut le main puisque les élèves ont parcouru au total une distance supérieure à celle de 4 marathons.

Les élèves ont aussi pu découvrir deux sports adaptés : la boccia, apparentée à la pétanque et adaptée aux handicaps physiques, et le cécifoot, du football pour

déficients visuels. Ils ont également rencontré Ange Richiero, double médaillé d'or au contre-la-montre sur route par équipe et triple médaillé d'argent en vitesse sur piste aux Virtus Global Games, qui sont l'équivalent des Jeux olympiques pour le sport adapté aux déficiences mentales et psychiques.



École Chartreuse

VISITE OLYMPIQUE

Dans le cadre d'un projet sur le handicap et la labellisation Terre de jeux de la commune, l'école Chartreuse a reçu en février Patrick Ceria. Amputé de la jambe suite à un accident de moto en 1990, il se lance alors dans une carrière de cycliste handisport et va être plusieurs fois médaillé paralympique et champion du monde de sa discipline, mais aussi champion d'Europe et 16 fois champion de France !

Les enfants ont pu échanger sur le thème du handicap et du sport de haut niveau en général. Ils ont également pu voir de près les prothèses utilisées en cyclisme ainsi que les médailles olympiques remportées par le champion.

OPÉRATION BOÎTES DE NOËL SOLIDAIRES

L'école Chartreuse a organisé en fin d'année 2023 une opération boîtes de Noël solidaires à destination de personnes en situation de précarité. L'idée est simple : les enfants préparent des boîtes garnies de petites attentions qui égayeront le cœur de celui ou celle qui la recevra.

Ainsi, chaque boîte contenait – au minimum – un petit mot accompagné d'un vêtement chaud (écharpe, chaussettes...), une friandise, un produit de beauté et un objet « loisir » (jeu, etc.)

100 boîtes ont pu être récoltées au profit de la Croix rouge, de quoi faire plaisir à de nombreuses personnes pour les fêtes.



Activités du Centre de loisirs

SECTEUR ENFANCE



1



3



2



5



4



6



7



8



9

1: Bowling
2 et 3: Gâteau loup
4: Halloween
5: Musée des automates
6: Olympiades
7: Park indoor Kabane
8 et 9: Rencontre intergénérationnelle avec le club des Iris autour du jeu de société, en collaboration avec la bibliothèque



1



2

SECTEUR JEUNESSE



3



5



4



5B



6



7



8



9



10



11

- 1: 14-17 ans en sortie Escape game
- 2: Jeux à l'Accueil jeunes
- 3: Après-midi Archery
- 4: Sortie salle de quiz
- 5 et 5b : Buffet du Nouvel an à l'Accueil jeunes
- 6: Jeu Toque chef !
- 7: Raclette à l'Accueil jeunes
- 8: Match de hockey
- 9: Jeux à l'Accueil jeunes
- 10 : Cuisine lasagne à la sicilienne
- 11: Découverte de l'e-sport

Crèche municipale Les P'tits loups

ÉVEIL MUSICAL

Une fois par mois, Étienne anime un atelier d'éveil musical pour les plus petits et un autre pour les plus grands. Les parents sont également conviés une fois par trimestre.

Ces ateliers sont à chaque fois différents, très riches de sons, de chants, d'instruments venus du monde entier et également d'instruments fait maison.



Eveil musical



Halloween

JOURNÉE HALLOWEEN

Le 9 novembre, l'équipe a fêté Halloween avec les enfants. Certains étaient maquillés, d'autres déguisés, d'autres habillés en noir et orange. Merci d'avoir joué le jeu !

Au programme, des danses pour commencer la journée dans la joie. Une citrouille a été vidée par les aventuriers, puis ils ont confectionné une soupe et des feuilletés au chocolat. Ils ont dégusté la soupe en entrée au repas de midi et les feuilletés pour le goûter.



Manger



Fin

LANGAGE DES SIGNES ET ÉVEIL AU LANGAGE

La communication gestuelle fait partie des bases de la communication chez le tout petit, une initiation au langage des signes est donc tout adaptée à cet âge.

En effet, entre 6 et 10 mois, l'enfant est capable de comprendre, d'intégrer et de reproduire un signe, par exemple le coucou avec la main. Ensuite, lorsque l'enfant maîtrise la parole, il cesse généralement de signer. Cet atelier associe la parole et le signe afin que les deux puissent continuer à cohabiter.

10 signes ont d'abord été assimilés, selon le rythme de chaque enfant, puis 4 autres en septembre 2023.

FÊTE DE NOËL

À Noël, les parents ont participé à un bon goûter avec leurs enfants. Nous avons chanté ensemble nos jolies chansons de Noël puis nous avons dégusté les bonnes bûches du boulanger du Cheylas.

CARNAVAL

L'équipe a organisé une matinée festive à l'occasion du carnaval. Plusieurs parents ont pu venir faire la fête avec nous. Au programme, un goûter de crêpes et de petites activités préparées : un bac sensoriel rempli de confettis, de serpentins et de ballons, une fresque murale où parents et enfants ont apposé leurs mains pleine de peinture, du maquillage, un coin photos, danses, chants. Tous les enfants et adultes ont passé un bon moment ensemble.



Fête de Noël



Carnaval

PORTRAIT : Léane GENDEK

L'athlétisme, une passion familiale

LÉANE GENDEK, ENFANT DE LA COMMUNE ÂGÉE DE 15 ANS, FILLE DE FABIEN ET LAETITIA, EST CHAMPIONNE DÉPARTEMENTALE D'ATHLÉTISME AUX ÉPREUVES COMBINÉES.

Léane suit toute sa scolarité primaire au Cheylas et continue au collège de Goncelin.

Depuis l'âge de 11 ans, elle pratique l'athlétisme, notamment les épreuves combinées, au club du CAPRG (Club athlétique Pontcharra La Rochette Grésivaudan) à Pontcharra.

Les épreuves combinées consistent en des courses sur 100 m et 800 m, une course de haie de 80 m, le lancer de javelot, lancer de poids, saut en longueur et saut en hauteur. Léane a une préférence pour la course de haies de 80 m et le saut en longueur.

S'entraînant deux fois par semaine (2 fois 2 heures), elle participe, en moyenne, à une ou deux compétitions par mois (en salle ou en extérieur).

Léane perpétue ainsi la passion familiale puisque ses grands-parents paternels pratiquaient déjà l'athlétisme, de même que leur fils Fabien, le père de Léane, qui a pratiqué l'athlétisme en club de 11 à 21 ans. Depuis quelques années, il est coach à la section jeune au CAPRG, principalement sur les disciplines de lancer et de saut en hauteur. Il participe toujours à des compétitions de lancer du disque et du poids.

Le jeune frère de Léane, Jordan, suit lui aussi l'exemple familial au sein du CAPRG.

Lamamande Léane, elle, ne pratique pas l'athlétisme mais soutient largement sa famille, par ses encouragements, son soutien moral, sa présence régulière lors des compétitions, par l'organisation et la gestion logistique aussi bien familiale que sportive (l'alimentation, les équipements sportifs, etc.)

À l'âge de 12/13 ans Léane a été championne départementale et régionale Benjamine. Après son titre de championne régionale, Léane s'est blessée lors d'une compétition et a dû arrêter, pendant une longue



année, tous les entraînements et compétitions. C'est progressivement qu'elle a repris le sport jusqu'à devenir championne départementale cet hiver 2023.

Léane allie compétences sportives et bons résultats scolaires. En effet, lors du dernier conseil de classe, en troisième au collège de Goncelin, elle a eu les félicitations des professeurs.

Léane souhaite poursuivre ses études en section Sport études au lycée de Pontcharra jusqu'en terminale, et choisira ensuite son orientation en fonction de l'évolution de sa scolarité et de sa pratique sportive.

Félicitons Léane pour ses performances et encourageons-la pour les objectifs futurs. La commune s'associe à la fierté de sa famille et lui souhaite bonne continuation aussi bien scolaire que sportive !

HISTOIRE :

Le Cheylas au début des années 70



Les nouvelles maisons Belledonne à gauche et l'école de la Gare à droite, peu après leur construction

L'école de la Gare

En ce début du mois de septembre 1971, les travaux de la nouvelle école de la Gare (aujourd'hui école Belledonne) commencent. Ils dureront une année et la première rentrée aura lieu en septembre 1972.

Elle est composée de 5 classes, un bureau, un préau de 140 m² et 2 logements.

Cependant en mars 1972, elle connaît un arrêt des travaux pour le lot n°6 (électricité) avec la société Continsousas. Très vite le conseil municipal vote une délibération pour confier les travaux à la société Sotrellec à Sassenage pour un montant de 21 299,42 frs avec un délai d'1 mois pour réaliser les travaux.

Le 22 avril 1971, le conseil municipal prend une délibération pour la création d'une classe enfantine et le recrutement d'une femme de service.

L'école du Bourg

Le conseil municipal fait le constat que l'école du Bourg est surchargée. L'effectif maximum de 120 élèves pour un groupe scolaire est actuellement dépassé. À la prochaine rentrée l'effectif sera encore plus élevé du fait de la construction de 20 maisons individuelles à proximité de l'école.

Vote des subventions communales le 19 octobre 1971

- UFOVAL (Union Française des Œuvres de Vacances Laïques) : 300 frs
- MJC le Cheylas : 2 000 frs
- Ski scolaire : 1500 frs

- Ligue contre le cancer : 100 frs
- Mutuelle du trésor : 50 frs
- Comice agricole régional : 150 frs
- Association des amis de la BCPI (Basket Club des Portes de l'Isère) : 50 frs
- UMAC : 300 frs
- Chambre des métiers : 400 frs
- Caisse des écoles : 1 000 frs
- Société de chasse : 800 frs
- Association des paralysés de France : 150 frs
- Syndicat agricole : 250 frs
- Société de pêche : 200 frs
- Société pompiers du Cheylas : 200 frs
- Enfant de Bayard : 200 frs
- Société de foot du Cheylas : 500 frs
- Croix rouge : 100 frs
- Subventions imprévues : 550 frs
- Pour un total de 9 000 frs

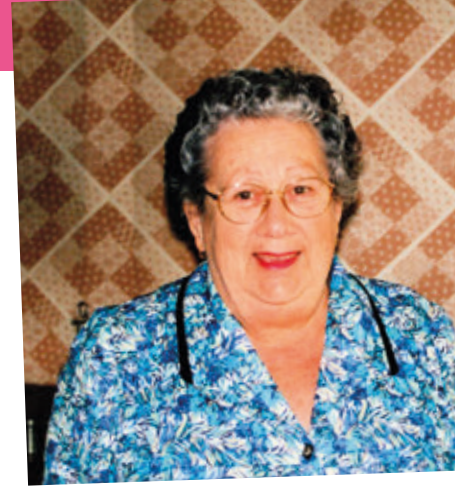
Les maisons Belledonne (aujourd'hui derrière Gamm vert)

En ce mois d'octobre 1971, le conseil municipal évoque le projet de construction de maisons individuelles sur les parcelles 275, 605, 607, section A, lieudit Bacon. Ces parcelles appartiennent à la commune et vont être cédées gratuitement par la commune à l'office HLM de l'Isère pour la construction de ces maisons appelées maisons Belledonne au Rompay.



Mme de Lapparant, 1^{re} femme élue au conseil municipal du Cheylas de 1945 à 1971

Mme Gabrielle Michel 2^e femme élue au conseil municipal du Cheylas de 1971 à 1977



Chemin communal des cités du haut

Au début de l'année 1972, Le conseil municipal lance l'étude du projet de construction de la voie communale dénommée « chemin des cités » et la confie au service de l'équipement pour réaliser l'étude et mener à bien les travaux qui sont estimés à 63 000 frs. Un emprunt de 35 000 frs va être contracté par la commune. Il sera remboursable sur 6 ans à partir de 1973.

Le lotissement de la Mâtre.

En vue de la construction du nouveau lotissement de la Mâtre, une délibération est prise en conseil municipal pour confier à M. Papet-Lépine, géomètre, la réalisation d'un plan topographique en vue de l'étude de ce lotissement, avec implantation et bornage.

La voie communale de l'Abbaye au Fontanil

Il faut aussi faire le relevé d'emprise de la route communale et régulariser la vente de terrains pour la voie communale de l'Abbaye au Fontanil. A cette occasion M. Papet Lépine dresse également le plan et l'état parcellaire. Les propriétaires concernés sont : Marcel Muffat, Gaston Maffit-Berthier, Jules Turchet, Jean Aymonod, Irène Pédurant, Armand Villot, André Baroz, Jacques Biboud, Rémy Gonnet, Paul Baroz, Eugène Biboud.

Ces acquisitions sont déclarées d'utilité publique et Maître Armanet est chargé de la rédaction des actes.

Achat d'un camion benne pour les ordures ménagères

Le 17 mars 1972, la commune décide d'acheter une benne à ordures et un châssis cabine pour ramasser les ordures ménagères car la population augmente.

A ce moment-là c'est M. Joseph Disaro qui passe avec son tracteur et sa remorque pour récupérer les ordures ménagères sur la commune. Pour l'achat du camion, le choix se porte sur un fourgon « hélico-requin » avec tuyau aérien des gaz et arrêt automatique du tambour posé sur châssis cabine SAVIEM. C'est la société Grange Frères à Valence qui est retenue. Le coût d'achat est de 109 901,00 frs. Un emprunt est contracté par la commune auprès de la caisse des dépôts et consignations remboursable sur 5 ans.

Le ruisseau du Fay

Une délibération est prise pour des travaux de « correction torrentielle » dans le ruisseau du Fay pour un montant de 65 300 frs. Le dossier sera instruit par le service du génie rural des eaux et forêts.

- Les travaux à entreprendre sont les suivants :
- Réparation de barrages existants 4 300 frs
- Construction de barrage 18 000 frs
- Construction de digues 16 000 frs
- Curage du torrent 4 000 frs
- Ouverture d'un chemin d'accès 6 000 frs
- Frais d'étude et de direction 17 000 frs

Travaux d'adduction d'eau au hameau du Trouillet

Le conseil municipal valide également des travaux d'adduction d'eau au Trouillet. Ces travaux avaient été envisagés dès 1969. Ils comportent un captage d'une source au sud-est du Trouillet, construction d'un réservoir de 50 m³, construction d'une conduite de distribution d'eau du hameau de L'Abbaye et raccord au réseau du Trouillet.

Mais le contrôle de débit effectué sur les sources s'est révélé décevant. La solution retenue est de prévoir un apport au réseau du Villard car les travaux de la construction de la centrale EDF qui vont commencer, peuvent entraîner un assèchement des sources. Il est donc décidé de construire un réservoir de 125 m³ et une station de pompage destinée à recevoir l'équipement électromécanique et l'armoire de commande.

À suivre...

Merci aux jeunes artistes de l'atelier dessin du Centre de loisirs et à leur professeur, Hélène Courtuat, pour nous avoir fait parvenir leurs œuvres.

N'hésitez pas à contacter le Centre de loisirs (centredeloisirs@lecheylas.fr) si vous souhaitez participer à l'atelier et laisser s'exprimer votre créativité !

